

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Feux de forêt : préservons la forêt et les espaces naturels en adoptant les bons comportements !**

Mont-de-Marsan, le 19 juillet 2021

Le massif forestier des Landes de Gascogne est très exposé au risque incendie de forêt, car possédant des surfaces très importantes de jeunes reboisements depuis la tempête de janvier 2009. Il est classé, au niveau national, dans les 3 premiers massifs forestiers en nombre de départs de feux.

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et un sur deux est lié à l'imprudence. L'ensemble du territoire national est concerné par ce risque.

En ce début de l'été marqué par une fréquentation accrue des massifs, la préfecture appelle donc chacun à la plus grande vigilance en adoptant les bons comportements pour protéger les forêts et l'ensemble des espaces naturels.

**Pour prévenir les feux de forêt, il convient d'adopter de bons gestes :**

- **ne pas faire de barbecue aux abords ou en zones de forêts**
- **ne pas jeter de mégots par terre ou par la fenêtre d'un véhicule**
- **ne pas faire de travaux source d'étincelles aux abords des zones de forêt**
- **ne pas stocker de combustibles près des habitations**

En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112) et restez dans une habitation. La préfecture vous informe quotidiennement sur les niveaux de vigilance incendie de forêt assortis de prescriptions concernant les activités et notamment la circulation en forêt sur ses réseaux sociaux, sur son site internet <http://www.landes.gouv.fr/> ou sur son répondeur téléphonique : **05 40 25 40 20**

**Feux de forêt : prévenir tout au long de l'année !**

Si ces gestes s'appliquent essentiellement en été, période à fort risque, la prévention des feux de forêt doit se faire tout au long de l'année avec le débroussaillage de son habitation : un terrain débroussaillé limite la propagation et l'intensité de l'incendie et facilite le travail des sapeurs-pompiers.

Retrouvez plus d'informations : <http://www.landes.gouv.fr/le-reglement-interdepartemental-de-protection-de-a2975.html>



## FEUX DE FORÊT

### Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

- Ni feu ni barbecue** aux abords des forêts
- Pas de cigarette** en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture
- Pas de travaux sources d'étincelles** les jours de risque d'incendie
- Pas de combustible contre la maison** bois, fuel, butane...
- Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte** en localisant le feu avec précision
- Je me confins dans ma maison** elle est mon meilleur abri

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)**  
#FeuxDeForet

ENCADREMENT: MICO - 1 Juin 2018

**Contact presse**

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : [pref-communication@landes.gouv.fr](mailto:pref-communication@landes.gouv.fr)